

ÉTUDE POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE



DOCUMENT 6 : Enjeux et objectifs

PHASE 2 : DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS



Parc d'activités du Laurier
29 avenue Louis Bréguet
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
Tél : 02 51 32 40 75 Fax : 02 51 32 48 03
Email : hydro.concept@wanadoo.fr
Site internet : www.hydroconcept.eu

Phase 1	Phase 2	Phase 3
État des Lieux Diagnostic	Enjeux et objectifs	Programme d'actions et suivis
provisoire	provisoire	provisoire
définitif	définitif	définitif
Date d'édition :		

Sommaire

1	PRINCIPE DE DETERMINATION DES ENJEUX	7
2	DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS	8
2.1	<i>Les enjeux et objectifs issus des documents de cadrage.....</i>	8
2.1.1	Les enjeux objectifs issus de la DCE	8
2.1.1.1	Rappel des objectifs de bon état sur les masses d'eau (ME)	8
2.1.1.2	Impact des délais d'objectifs sur le futur programme d'actions.....	8
2.1.2	Les enjeux et objectifs du SDAGE Adour Garonne.....	8
2.1.2.1	Rappel des éléments du SDAGE Adour Garonne	8
2.1.2.2	Impact du SDAGE Adour Garonne sur le CTMA	13
2.1.3	Les enjeux et objectifs du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux Charente	13
2.1.3.1	Rappel des éléments du SAGE	13
2.1.3.2	Impact du SAGE sur le CTMA	13
2.1.4	Les sites Natura 2000.....	14
2.1.5	Le classement des cours d'eau	14
2.1.5.1	Liste 1	14
2.1.5.2	Incidence de la liste 1 sur le PPG :.....	15
2.1.5.3	Liste 2	15
2.1.5.4	Incidence de la liste 2 sur le PPG :.....	16
2.2	<i>Enjeux et objectifs issus du diagnostic</i>	17
2.2.1	Rappel du diagnostic général sur les cours d'eau.....	17
2.2.2	Incidences sur le PPG	18
3	CONCERTATION	20
3.1	<i>Pourquoi une concertation ?.....</i>	20
3.2	<i>Hiérarchisation des enjeux par les élus</i>	20
3.2.1	Principe de la méthode	20
3.2.2	Présentation des enjeux à l'échelle du secteur d'étude	20
3.2.3	Hiérarchisation des enjeux par les élus.....	24
3.2.4	Synthèse de cette hiérarchisation	25
3.3	<i>Comptes rendus des rencontres avec les partenaires</i>	26
3.3.1	Fédération de la Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA86) 26	
3.3.1.1	Présentation (source : site internet FDPPMA86)	26
3.3.1.1	Les activités de la FDPPMA86 sur le bassin de la Charente	26
3.3.1.2	Les attentes vis-à-vis du PPG	27
3.3.2	Vienne Nature.....	27
3.3.2.1	Présentation de Vienne Nature (source : site internet de Nature)	27
3.3.2.2	Les actions réalisées sur le bassin.....	28
3.3.2.3	Les attentes vis-à-vis du PPG	28
3.3.3	Association des Moulins du Poitou	28
3.3.3.1	Présentation de l'association des Moulins du Poitou	28
3.3.3.2	Les actions réalisées sur le bassin.....	28
3.3.3.3	Les attentes vis-à-vis du PPG	28
3.4	<i>Résumé des enjeux</i>	29
3.4.1	Les enjeux de bassins versant	29
3.4.2	Les enjeux sur les cours d'eau	29

3.4.2.1.1	La continuité écologique	29
3.4.2.1.2	La ligne d'eau.....	29
3.4.2.1.3	Le lit mineur.....	30
3.4.2.1.4	Les berges et la ripisylve	30
4	LES OBJECTIFS	31
4.1	<i>Atteinte du bon état hydromorphologique (BEH)</i>	<i>31</i>
4.1.1	Comment tendre vers le BEH ?.....	31
4.1.2	Estimation du coût du BEH.....	31
4.2	<i>Elaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage</i>	<i>33</i>
4.2.1	Prise en compte des délais et de la nature des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)	33
4.2.2	Prise en compte du classement des cours d'eau	33
4.2.3	Amélioration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Charente	34
4.2.3.1	Prise en compte du taux d'étagement	34
4.2.4	Stratégie adoptée par la CCPCC	36
4.2.5	Ajustement au mieux des capacités financières du maître d'ouvrage	37
	CONCLUSION.....	39
5	ANNEXE.....	40

Index des Figures

Figure 1 : Extrait du programme de mesures du SDAGE Adour Garonne : UHC Charente amont	11
Figure 2 : Analyse de l'intégrité de l'habitat à l'échelle du bassin versant	17
Figure 3 : Exemple d'enjeu : Franchissement du cours d'eau	21
Figure 4 : Exemple d'enjeu : Infrastructure et réseau	21
Figure 5 : Exemple d'enjeu : Patrimoine.....	22
Figure 6 : Exemple d'enjeu : Protection des biens et des personnes	22
Figure 7 : Exemple d'enjeu : Usage agricole.....	23
Figure 8 : Exemple d'enjeu : Usage de loisir.....	23
Figure 9 : Exemple d'enjeu : Usage collectif	23
Figure 10 : Exemple d'enjeu : Usage domestique.....	24
Figure 11 : Exemple d'enjeu : Usage eau potable	24
Figure 12 : Principe du taux d'étagement.....	35

Index des Tableaux

Tableau 1 : Objectifs par masse d'eau <i>cours d'eau</i> du secteur d'étude	8
Tableau 2 : Liste des cours d'eau classés en liste 1	15
Tableau 3 : Liste des cours d'eau classés en liste 2.....	15
Tableau 4 : Ecart à l'objectif de 75% par compartiment et linéaire à reconquérir.....	17
Tableau 5 : Hiérarchisation des masses d'eau en fonction de l'altération des compartiments	18
Tableau 6 : Actions proposées pour l'atteinte du bon état hydromorphologique et leurs impacts par compartiment.....	19
Tableau 7 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux sur le secteur d'étude	25
Tableau 8 : Synthèse des enjeux sur le bassin versant.....	29
Tableau 9 : Synthèse des enjeux sur les cours d'eau.....	30
Tableau 10 : Répartition du coût du BEH par masse d'eau et cours d'eau étudiés.....	32
Tableau 11 : Cours d'eau classés en liste 1 et en liste 2 sur le secteur d'étude.....	33
Tableau 12 : Nombre d'ouvrages par cours d'eau classés en liste 1 et en liste 2 en fonction de la franchissabilité.....	34
Tableau 13 : Synthèse des taux d'étagement sur les cours d'eau principaux du bassin de la Charente (source : Cellule migrateurs Charente-Seudre, EPTB Charente, ONEMA).....	35
Tableau 14 : Présentation des priorisations par masse d'eau et cours d'eau.....	37
Tableau 15 : Répartition du coût de la stratégie par masse d'eau et cours d'eau étudiés	37
Tableau 16 : Synthèse des coûts par scénario	39

Liste des Cartes

Carte 6 : Sectorisation : les masses d'eau par délai d'atteinte du bon état écologique (DCE)

Carte 7 : Sectorisation : les masses d'eau par délai d'atteinte du bon état chimique (DCE)

Carte 8 : Sectorisation : les masses d'eau par délai d'atteinte du bon état global (DCE)

Carte 10 : Les espaces naturels : les sites Natura 2000 et les ZICO

Carte 60 : Classement en liste 1 / liste 2

Carte 34 : Continuité piscicole : franchissabilité pour l'anguille européenne (Anguilla anguilla)

Carte 40 : Continuité piscicole : franchissabilité pour toutes les espèces

Carte 61 : Scénario bon état hydromorphologique

Carte 62 : Scénario « stratégie »

1 PRINCIPE DE DETERMINATION DES ENJEUX

En 2013, le Syndicat d'Aménagement du bassin de la Charente (SABAC) a lancé une étude en vue d'établir un état des lieux et un diagnostic des cours d'eau du bassin versant. A partir du constat obtenu, un programme d'interventions sera élaboré, puis mis en œuvre par le Syndicat. En 2014, le SABAC a été dissout suite aux nouvelles élections municipales et communautaires. Il en est né le Service d'Aménagement du bassin de la Charente, rattaché à la nouvelle Communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois (CCPCC), qui possède dorénavant les compétences pour l'aménagement des cours d'eau sur son territoire.

Nous arrivons actuellement à la phase, où les enjeux et les objectifs doivent être définis, afin d'y extraire la stratégie d'actions de la CCPCC pour les prochaines années.

Les enjeux sont déterminés par la qualité du territoire étudié en regard :

- Des objectifs déjà fixés par les documents de cadrage : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau Adour Garonne (SDAGE Adour Garonne), Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux de la Charente (SAGE Charente)
- Des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- Par le contexte sociétal du bassin versant apprécié au travers d'une enquête et d'entretiens réalisés auprès des acteurs de terrains.

C'est pourquoi la détermination des enjeux doit faire suite, dans un premier temps, au diagnostic établi sur les cours d'eau. En ce sens, elle doit constituer une déclinaison logique de cette phase. Les grands problèmes (altérations) qui ressortent de la phase de diagnostic peuvent à priori constituer une base pour les enjeux.

Les usages sont issus des activités humaines présentes sur le bassin versant ; c'est pourquoi cette phase est l'occasion d'une concertation avec les usagers et les gestionnaires du territoire. Elle permet d'établir avec eux les évolutions possibles de leurs activités en fonction du diagnostic établi.

Ce document va se décliner en 4 parties distinctes :

- Les enjeux et objectifs issus des documents de cadrage
- Les conclusions du diagnostic
- Les rencontres avec les usagers et les gestionnaires
- La définition des enjeux de territoires

2 DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

2.1 Les enjeux et objectifs issus des documents de cadrage

2.1.1 Les enjeux objectifs issus de la DCE

2.1.1.1 Rappel des objectifs de bon état sur les masses d'eau (ME)

Les objectifs de *bon état* (écologique et chimique) sont présentés pour les 6 masses d'eau dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Objectifs par masse d'eau *cours d'eau* du secteur d'étude

Nom usuel	Objectifs bon état	Objectif global ME
La Charente amont (FRFR338)	Bon état écologique et chimique 2021	Bon état 2021
La Charente aval (FRFR21)	Bon état écologique et chimique 2015	Bon état 2015
Le Cibiou (FRFR470_1)	Bon état écologique et chimique 2015	Bon état 2015
Le Pas de la Mule (FRFR470)	Bon état écologique 2021	Bon état 2021
	Bon état chimique 2015	
Le Transon (FRFR469)	Bon état écologique 2021	Bon état 2021
	Bon état chimique 2015	
Le Merdançon (FRFR338_2)	Bon état écologique et chimique 2015	Bon état 2015

Sur les 6 masses d'eau *cours d'eau*, 3 d'entre elles ont un objectif de bon état pour 2015. Les 3 autres masses d'eau ont quant à elles un objectif de bon état pour 2021.

Carte 6 : Sectorisation : les masses d'eau par délai d'atteinte du bon état écologique (DCE)

Carte 7 : Sectorisation : les masses d'eau par délai d'atteinte du bon état chimique (DCE)

Carte 8 : Sectorisation : les masses d'eau par délai d'atteinte du bon état global (DCE)

2.1.1.2 Impact des délais d'objectifs sur le futur programme d'actions

Il sera important de proposer des actions qui permettront aux masses d'eau ayant un objectif à court échéance de tenir les objectifs et aux masses d'eau à délai plus long de préparer le respect de ce nouveau délai.

2.1.2 Les enjeux et objectifs du SDAGE Adour Garonne

2.1.2.1 Rappel des éléments du SDAGE Adour Garonne

Créée par la loi du 3 janvier 1992, le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le SDAGE 2010-2015 a été adopté le 1^{er} décembre 2009. Établi pour la même période, le programme de mesures (PDM) constitue le

recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2015, en application de la directive cadre sur l'eau (DCE), ou de son propre ressort. Ces objectifs se rapportent en particulier :

- à l'obtention des objectifs d'état des eaux souhaités pour les masses d'eau superficielles (cours d'eau, lacs, côtières et de transition) ou souterraines ;
- à la protection de la qualité des ressources en eau dans les différentes « zones protégées » instituées en application de directives antérieures à la DCE, notamment pour la production d'eau potable et l'exercice de la baignade dans les zones officielles ;
- à des domaines d'actions spécifiquement visés par le SDAGE, en complément du champ d'application de la DCE : les problématiques liées à l'assainissement des collectivités locales, à la dépollution des industries, l'amélioration des connaissances ainsi que la politique de prévention des inondations rentrent notamment dans ce cadre.

Le programme de mesures s'organise autour des rubriques suivantes :

Gouvernance

- Organisation des acteurs ;
- Sensibilisation et information.

Amélioration des connaissances

- Connaissance de la qualité et quantité des milieux ;
- Connaissance du fonctionnement des milieux ;
- Connaissance des usages.

Traitement des rejets ponctuels

- Assainissement collectif ;
- Industries, artisanat.

Résorption des rejets diffus

- Élevage ;
- Nitrates agricoles ;
- Phytosanitaires agricoles et non agricoles.

Restauration des fonctionnalités des milieux naturels

- Habitats (cours d'eau, plans d'eau, zones humides et zones côtières) ;
- Morphodynamique fluviale ;
- Faune piscicole ;
- Gestion des ouvrages.

Gestion des eaux souterraines

Eau potable et baignade

Prélèvements et gestion quantitative

- Mobilisation des ouvrages
- Gestion des prélèvements

Prévention des risques d'inondation

Pour répondre à ces questions importantes, des orientations fondamentales ont été élaborées. Des objectifs ont été fixés pour chaque masse d'eau, ainsi que des dispositions nécessaires afin d'atteindre ces objectifs. Le projet de SDAGE se veut plus précis sur les objectifs à atteindre, afin d'obtenir le bon état écologique des cours d'eau et des eaux souterraines.

Le programme de mesures du SDAGE est élaboré à l'échelle de sous-bassins hydrographiques sur lequel se situent les cours d'eau de l'étude. Les cours d'eau du secteur d'étude appartiennent au sous-bassin hydrographique suivant : **Unité hydrographique de cohérence (UHC) Charente amont.**

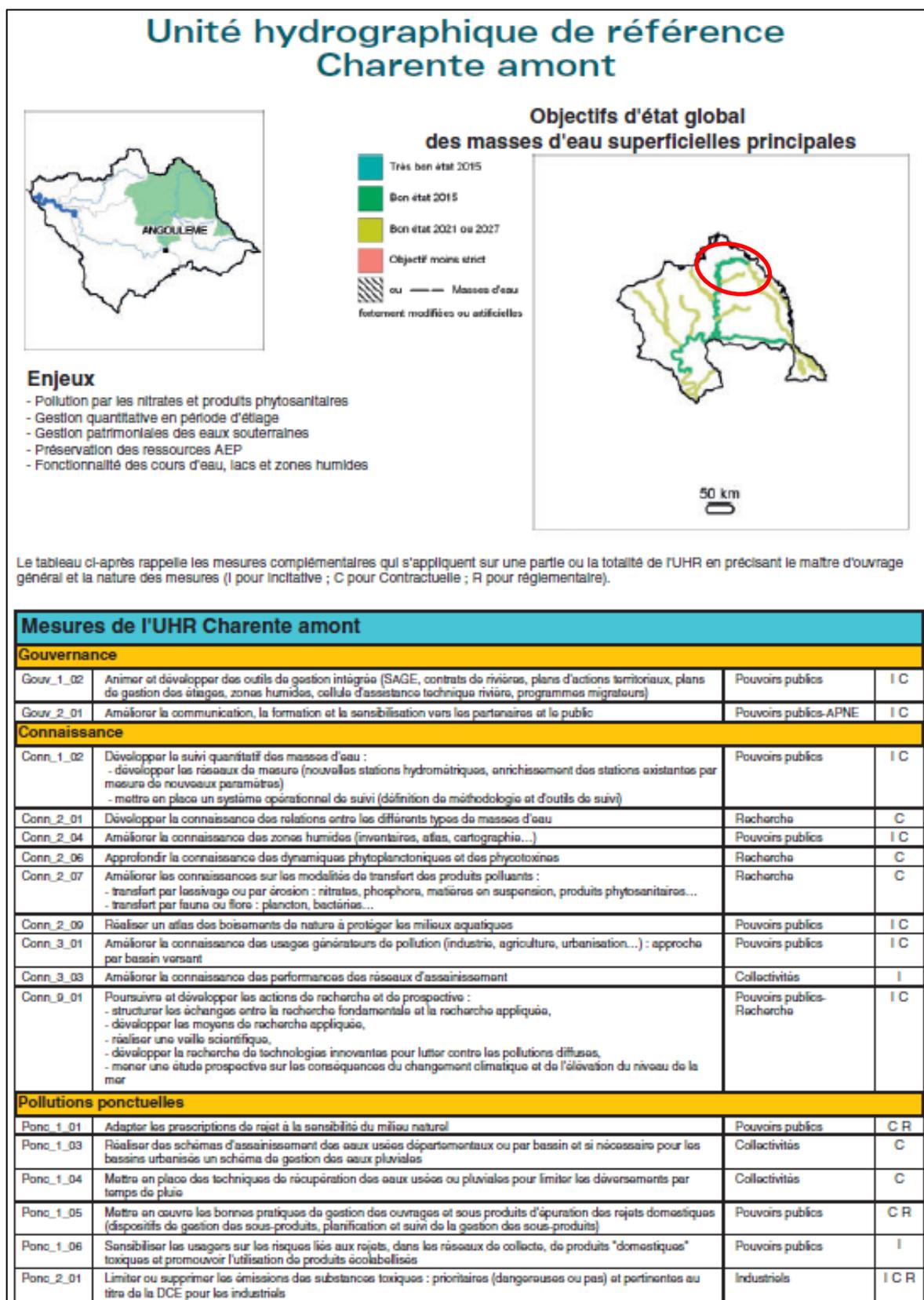


Figure 1 : Extrait du programme de mesures du SDAGE Adour Garonne : UHC Charente amont

Mesures de l'UHR Charente amont			
Rejets diffus			
Diff_1_01	Mettre en conformité les exploitations d'élevage (bâtiments, sites de stockage des effluents, des produits chimiques...)	Agriculteurs	I C
Diff_3_01	Améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires (local de stockage des produits phytosanitaires, sécurisation des aires de remplissage et de rinçage)	Agriculteurs-Collectivités	I C R
Diff_9_01	Favoriser la lutte contre la pollution diffuse liée aux DTQD et aux DMS par la mise en place de plans départementaux	Pouvoirs publics-Industriels	I C R
Diff_9_02	Aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)	Agriculteurs	C
Diff_9_03	Limiter ou supprimer les émissions des substances toxiques : prioritaires (dangereuses ou pas) et pertinentes au titre de la DCE par les utilisateurs agricoles et non agricoles	Agriculteurs-Collectivités	I C R
Diff_9_04	Développer des programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses	Pouvoirs publics	I C
Eau potable et baignade			
Qual_1_01	Protéger les ressources en eau potable actuelles et futures : - limitation des activités anthropiques dans les bassins d'alimentation des captages stratégiques les plus menacés, - limitation de la fertilisation organique et chimique en amont des captages, - développement de l'agriculture biologique à privilégier sur les aires d'alimentation des captages stratégiques les plus menacés, - entretien des ouvrages de captage	Pouvoirs publics-Gestionnaire ouvrage	I C R
Qual_1_03	Privilégier l'usage eau potable sur les autres usages économiques de l'eau et optimiser l'organisation locale des services d'eau potable (schémas directeurs eau potable, solutions alternatives)	Pouvoirs publics	C
Qual_2_01	Protéger les sites de baignade contre les pollutions, l'eutrophisation (y compris transfert de phosphore par érosion) et les cyanobactéries dues : - à l'élevage, - à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales, - à l'assainissement non collectif	Pouvoirs publics	C R
Modification des fonctionnalités			
Fonc_1_01	Restaurer les zones de frayère	APNE	C
Fonc_1_02	Lutter contre les espèces invasives (gestion et sensibilisation)	Pouvoirs publics-APNE	I C R
Fonc_1_04	Entretien, préserver et restaurer les zones humides (têtes de bassins et fonds de vallons, abords des cours d'eau et plans d'eau, marais, lagunes...) : - Interdire le drainage ou l'envoyage des zones humides abritant des espèces protégées ou des zones humides inventoriées pour leurs fonctionnalités hydrologique et/ou biologique, - procéder à des acquisitions foncières dans les zones humides, - développer le conseil et l'assistance technique aux gestionnaires de zones humides	Pouvoirs publics-APNE	I C R
Fonc_2_02	Entretien des berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves	Agriculteurs-Collectivités-APNE	C
Fonc_2_06	Limiter ou Interdire la création de plans d'eau et limiter l'impact des plans d'eau existants	Pouvoirs publics	C R
Fonc_2_07	Accompagner et sensibiliser les acteurs sur les interventions sur les milieux (techniciens rivières, guides techniques,...)	Pouvoirs publics-APNE	I C
Fonc_3_02	Soutenir les effectifs de poissons migrateurs (gestion des prélèvements, sensibilisation des pêcheurs, restauration des habitats...)	APNE	C
Fonc_4_01	Aménagement ou effacement des ouvrages pour rétablir la libre circulation pour les migrateurs (notamment mise en œuvre de la trame bleue)	Collectivités-Gestionnaire ouvrage-AAPPMA	C
Fonc_4_03	Améliorer les ouvrages et leur gestion (vannes de chaussées, de barrages...) pour : - garantir les débits des cours d'eau et les niveaux d'eau des marais, - limiter l'impact de ces ouvrages sur la faune et la flore aquatiques	Gestionnaire ouvrage	C
Prélèvements, gestion quantitative			
Pre1_1_02	Augmenter la ressource en eau disponible à rétiage sur les bassins déficitaires par la construction de retenues supplémentaires	Pouvoirs publics	C
Pre1_2_01	Adapter les prélèvements aux ressources disponibles	Pouvoirs publics	C R
Pre1_2_02	Favoriser les économies d'eau : sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviale ou d'eau de STEP, mise en œuvre des mesures agroenvironnementales (amélioration des techniques d'irrigation, évolution des assolements...)	Agriculteurs-Industriels-Collectivités-Particuliers	C
Inondations			
Inon_1_01	Elaborer et mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations	Pouvoirs publics	C R
Inon_1_02	Développer les aménagements de ralentissement dynamiques	Collectivités	C R

Figure 1 : Extrait du programme de mesures du SDAGE Adour Garonne : UHC Charente amont

Le programme d'action préconisera des aménagements axés sur la restauration de la morphologie des cours d'eau et ainsi satisfaire les mesures suivantes :

- Fonc_1_01, Fonc_1_02, Fonc_2_02 : Restaurer les zones de frayère, lutter contre les espèces invasives et entretien des berges ;
- Fonc_4_01, Fonc_4_03 : Aménagement, effacement, gestion des ouvrages.

Le diagnostic des cours d'eau du secteur d'étude a bien mis en évidence l'importance des altérations sur le lit mineur et le besoin de travailler sur les ouvrages présentant un obstacle à la continuité écologique. Actuellement, le SABAC réalise des actions qui permettent de répondre aux mesures Fonc_1_01, Fonc_1_02 et Fonc_2_02.

2.1.2.2 Impact du SDAGE Adour Garonne sur le PPG

Le SDAGE définit les grandes orientations d'actions. Il privilégie les actions sur le lit mineur, les berges/ripisylve, les ouvrages et les espèces envahissantes.

2.1.3 Les enjeux et objectifs du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux Charente

2.1.3.1 Rappel des éléments du SAGE

Le SAGE décline les grandes orientations définies par le SDAGE à l'échelle d'une unité hydrographique (ici le bassin versant de la Charente). Le SAGE vise à une gestion intégrée et coordonnée de l'ensemble des usages de l'eau et des milieux aquatiques. Il « fixe » les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Actuellement le SAGE Charente est en cours d'élaboration et sera effectif en 2015. Ce schéma porte sur l'intégralité du bassin versant de la Charente. Les propositions d'orientations du SAGE Charente concernant les cours d'eau seront répertoriées dans une liste de dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Actuellement les enjeux du futur SAGE sont :

- Réduire les pollutions d'origine agricole ;
- Restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques ;
- Retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en période d'étiage ;
- Réduire durablement les risques d'inondation.

2.1.3.2 Impact du SAGE sur le PPG

Le SAGE définira les grandes orientations d'actions. Certaines des actions qui seront proposées sur les ruisseaux et rivières sont sans doute déjà mises en place ou en cours de réalisation sur le secteur d'étude, comme l'arrachage de la jussie, ou encore l'entretien de la végétation des rives (ripisylve). Il privilégiera aussi des actions d'aménagement des cours d'eau (lit mineur, berges et ripisylve) allant dans le sens de la naturalité et transgresse ainsi avec des années de dégradation des cours d'eau sur le bassin versant de la Charente (recalibrage, endiguement des cours d'eau etc.).

Les actions proposées dans le cadre du programme pluriannuel prendront en compte ces différentes orientations sur les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent, notamment l'anguille. Ce programme prendra aussi en compte le règlement du SAGE.

La portée juridique du SAGE

Le SAGE vise les décisions prises par les « autorités administratives » entendues dans le sens large (Etat, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics). La loi de 1992 sur l'eau énonce que « lorsque le schéma a été approuvé, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives et applicables dans le périmètre qu'il définit doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ce schéma. Les autres dispositions administratives doivent prendre en compte les dispositions du schéma ». En outre, les SAGE « nouvelle génération » (depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques : LEMA) rendent le PAGD opposables aux décisions administratives. De plus, le règlement est opposable aux tiers et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent lui être conformes. Ca constitue un renforcement important de la portée juridique du SAGE avec l'instauration de sanctions pénales en cas de non-respect des règles. Après l'approbation du SAGE, la CLE (Commission Locale de l'Eau) « connaît les réalisations, documents ou programmes

portant effet dans le périmètre du SAGE » et les décisions des autorités administratives. Elle est amenée à formuler un avis sur les projets des maîtres d'ouvrages.

2.1.4 Les sites Natura 2000

Rappelons que sur le périmètre d'étude, il n'existe pas de site Natura 2000

Carte 10 : Les espaces naturels : les sites Natura 2000 et les ZICO

2.1.5 Le classement des cours d'eau

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a réformé les classements issus de la loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique et de l'article L432-6 du code de l'environnement pour donner une nouvelle dimension à ces outils réglementaires en lien avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau, et en tout premier lieu l'atteinte ou le respect du bon état des eaux. Ainsi l'article L. 214-17 du code de l'environnement précise que le Préfet coordonnateur de Bassin établit deux listes :

Les classements constituent un outil réglementaire révisé pour le rétablissement de la continuité écologique. La révision des classements doit permettre d'assurer une meilleure cohérence avec ses engagements communautaires, notamment pour respecter les exigences de la Directive Cadre de l'Eau. La circulation des espèces aquatiques et la capacité de transport solide des cours d'eau sont deux éléments essentiels au bon fonctionnement des milieux aquatiques nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état tel que défini à l'annexe V de la directive. C'est pourquoi les nouveaux classements sont adossés aux SDAGE et aux programmes de mesures qui déclinent les grands enjeux liés au maintien et à la restauration de la continuité écologique.

De plus, **les cours d'eau ainsi classés constitueront un des éléments de la « trame bleue », dans le cadre des schémas régionaux de cohérence écologique**, qui vise l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau imposé par la DCE. Ils permettront également de **contribuer au respect des engagements pris au titre du règlement européen sur l'anguille**.

Le classement des cours d'eau est en définitive un des outils permettant de s'assurer de la mise en œuvre des actions nécessaires au respect des engagements européens de la France pour les milieux aquatiques. En ce sens, les obligations qu'il génère tant techniques que financières sont étroitement liées à celles qui découlent notamment de la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures.

2.1.5.1 Liste 1

La liste 1 intègre les parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux :

- qui sont en très bon état écologique,
- ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant,
- ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

Sur ces cours d'eau :

- aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.
- le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux,

de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons grands migrateurs.

Tableau 2 : Liste des cours d'eau classés en liste 1

Liste des cours d'eau définis dans l'arrêté	Axe migrateur	Potentiel espèce (secteur d'étude)
La Charente à l'aval du barrage de Lavaud y compris son débouché maritime	Oui	- Anguille ; - Saumon atlantique et truite de mer (jusqu'au moulin de Comporté) ; - Lamproie marine (jusqu'au pont de Voulême.
Le Transon	non	-
Le ruisseau de la Fontaine de Blanzac (ou ruisseau de Loches) (commune 'Asnois)	non	-
La source de l'étang (commune de Saint Pierre d'Exideuil) tributaire de la Charente à l'aval du lieu-dit Dalidant	non	-
Le Lynazay	non	-
Le ruisseau du Pas de la Mule (ou Genouillé)	Oui	Anguille
Le Cibiou (ou Lizant)	non	-
Le Cornac	non	-

2.1.5.2 Incidence de la liste 1 sur le PPG :

Les objectifs sont l'atteinte du bon état (enjeux) et du bon potentiel (enjeux) des eaux et la reconquête des axes migrateurs pour l'anguille (enjeux). Afin d'atteindre ces objectifs, des actions en faveur des poissons migrateurs, liste à l'appui, devront être mise en place à minima sur ces linéaires de la liste 1. Les actions sur les ouvrages et sur les milieux seront définies en fonction des espèces présentes, de l'accessibilité des espèces sur les bassins versants et de la possibilité de survie des juvéniles. En outre, des **mesures correctives** de restauration de la continuité écologique (biologique et sédimentaire) sur les ouvrages existants (à l'occasion du renouvellement des titres de concession et autorisation pour les classements en liste 1) devront être étudiées. De plus, des mesures rectificatives prédisant **la dégradation de la situation actuelle** (notamment la qualité et la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale) seront établies.

2.1.5.3 Liste 2

La Liste 2 intègre les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire :

- d'assurer le **transport suffisant des sédiments** et
- **la circulation des poissons migrateurs.**

Sur ces cours d'eau, **tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé** selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer ces deux fonctions dans un **délai de 5 ans** après la publication des listes.

Tableau 3 : Liste des cours d'eau classé en liste 2

Liste des cours d'eau définis dans l'arrêté	Axe migrateur	Potentiel espèce (secteur d'étude)
Le ruisseau de la Fontaine de Blanzac (commune 'Asnois)	non	-
Le ruisseau du Pas de la Mule : tout le cours	Oui	Anguille
Le Cibiou : tous le cours	non	-

2.1.5.4 Incidence de la liste 2 sur le PPG :

L'objectif est d'améliorer le transit sédimentaire (enjeux) et de la circulation piscicole (enjeux) sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau de la liste 2. Afin d'atteindre ces objets, des **mesures correctrices** de restauration de la continuité écologique (biologique et sédimentaire) seront prioritaires sur les ouvrages existants (dans les 5 ans dans le cadre des classements en liste 2) et contribueront ainsi à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux et de reconquête des axes à grands migrateurs. C'est l'espèce cible (anguille) qui détermine le type d'aménagement.

Carte 60 : Classement liste 1 / liste 2

2.2 Enjeux et objectifs issus du diagnostic

2.2.1 Rappel du diagnostic général sur les cours d'eau

Le diagramme ci-dessous présente les degrés d'altération des différents compartiments des cours d'eau.

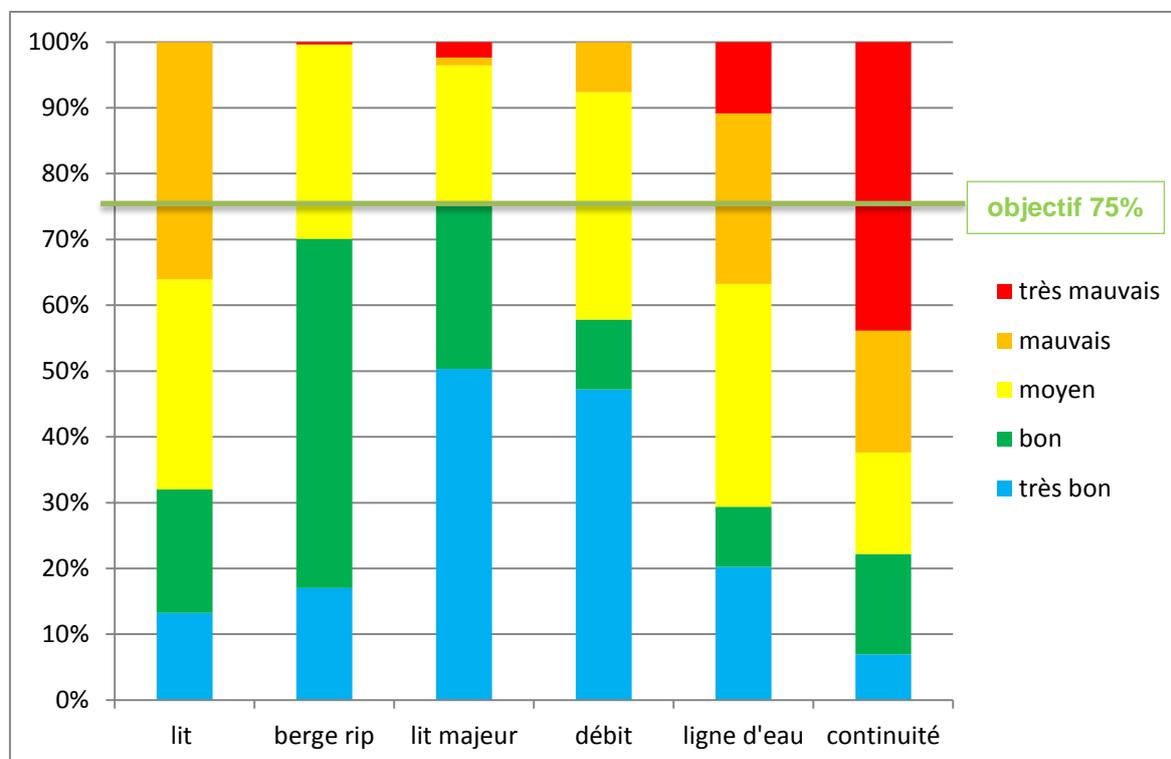


Figure 2 : Analyse de l'intégrité de l'habitat à l'échelle du bassin versant

Tout d'abord, les trois compartiments **continuité, ligne d'eau et lit mineur, sont les plus altérés sur l'ensemble du bassin** (78%, 71% et 68% d'altération respectifs). Les graphiques ci-dessous nous renseignent sur la répartition du niveau d'altération par masse d'eau et à l'échelle du secteur d'étude pour ces trois compartiments. A l'échelle du secteur d'étude, le compartiment débit est altéré à la hauteur de 43%. Enfin, les compartiments **lit majeur et berge/ripisylve sont faiblement altérés** (24% et 29% d'altération respectif) **sur l'ensemble du bassin versant**.

Tableau 4 : Ecart à l'objectif de 75% par compartiment et linéaire à reconquérir

Compartiment	Ecart à l'objectif 75%	Linéaire à reconquérir en Km
Continuité	53%	48
Ligne d'eau	46%	44
Lit mineur	43%	42
Débit	17%	16
Berge/ripisylve	5%	4
Annexe/lit majeur	0%	Objectif atteint

Néanmoins, cette analyse générale ne distingue pas l'altération au niveau des masses d'eau. En effet, elle ne dit pas si les 25% qui restent altérés avec cette estimation correspondent à l'ensemble des masses d'eau, ou à une ou plusieurs masses d'eau apparentées. D'un point de vue global (secteur

d'étude), on estime qu'il s'agit de l'ensemble des masses d'eau. Rappelons que le diagnostic avait identifié les masses d'eau les plus altérées (cf. tableau ci-dessous) :

Tableau 5 : Hiérarchisation des masses d'eau en fonction de l'altération des compartiments

Hiérarchisation des masses d'eau	Chiffres clés des altérations (compartiments altérés) en %				
	Continuité amphibiotique	Continuité holobiotique	Continuité	Ligne d'eau	Lit mineur
1 + Charente aval	87	97	87	100	100
2 Charente amont	63	100	63	82	89
3 Cibiou	100	100	100	51	10
4 Pas de la Mule	100	73	100	0	26
5 Transon	56	56	56	56	0
6 - Merdançon	100	100	22	0	53

Les masses d'eaux qui participent le plus à l'altération des trois compartiments les plus dégradés sont : les deux masses d'eau sur la Charente et le Cibiou. En outre, la masse d'eau du Pas de la Mule participe à l'altération sur le compartiment continuité. A noter que l'ensemble du compartiment (100%) berge et ripisylve est altéré sur la masse d'eau du Merdançon.

2.2.2 Incidences sur le PPG

Les actions répondront à cet objectif en proposant de restaurer en priorité les secteurs dégradés sur les compartiments les plus altérés. Toutefois ce programme n'est pas suffisant à lui seul pour restaurer tous les compartiments puisque certaines altérations identifiées dans le cadre du diagnostic nécessiteront des mesures complémentaires :

- Lutte contre les pollutions diffuses pour réduire le risque de colmatage du lit mineur ;
- Inventaires et préservation des zones humides de bordure de cours d'eau ;
- Réduction du ruissellement de surface sur les zones imperméabilisées ;
- Gestion des prélèvements d'eau en période d'étiage ;
- Etc...

L'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques nécessite d'intervenir sur des domaines et des compétences très différents. Dans le cadre de cette étude, seules les actions qui concernent l'aménagement, l'entretien et la restauration des cours d'eau sont prises en compte. Les autres problématiques (pollutions diffuses, ponctuelles, prélèvements, inondation etc...) font l'objet d'autres mesures qui s'ajouteront au contrat. C'est la mise en œuvre coordonnée de toutes ces actions qui permettra à l'échelle de la zone d'étude l'atteinte des objectifs de la DCE.

Le tableau ci-après établit la liste des actions proposées pour améliorer la qualité hydro morphologique des cours d'eau du secteur d'étude et les compartiments que ces actions permettent d'améliorer :

Tableau 6 : Actions proposées pour l'atteinte du bon état hydromorphologique et leurs impacts par compartiment

Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique	Lit Mineur	Berges et ripisylve	Annexes et lit majeur	Débit	Continuité	Ligne d'eau
Gestion des embâcles et des obstacles						
Renaturation légère du lit : diversification des habitats						
Renaturation lourde du lit : recharge en granulats						
Renaturation lourde du lit : reméandrage						
Abreuvoirs à aménager						
Clôtures à installer						
Gué ou passerelle à aménager						
Lutte contre les espèces envahissantes animales						
Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques						
Lutte contre les plantes envahissantes de berge						
Alignement de peupliers à traiter						
Travaux sur la ripisylve : plantations						
Travaux sur la ripisylve : restauration et entretien						
Travaux sur la ripisylve : débroussaillage						
Création d'une passe à anguille						
Création d'une passe tous poissons						
Création d'une rampe en enrochement à la place de l'ouvrage						
Création d'une rivière de contournement						
Démantèlement d'ouvrage						
Suppression de vanne ou clapet						
Franchissement piscicole des petits ouvrages						
Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre ou une passerelle						
Restauration de l'ancien lit en fond de vallée						
Suppression de busage et reconstitution du lit mineur						

 Action n'ayant pas d'impact positif sur le compartiment

 Action ayant un impact positif limité sur le compartiment

 Action ayant un impact positif significatif sur le compartiment

3 CONCERTATION

3.1 Pourquoi une concertation ?

Il est important à ce stade de l'étude qu'une concertation soit engagée avec les élus, usagers et gestionnaires des milieux aquatiques afin de préparer le futur programme d'action. L'état des lieux a proposé une photographie de l'existant et le diagnostic a défini la qualité morphologique des cours d'eau selon divers degrés d'altération. La concertation menée dans le cadre de cette étude a consisté à présenter aux différents acteurs du territoire, qui ont été auditionnés, l'état morphologique des cours d'eau puis de leur poser la question suivante : que peut-on faire de ces cours d'eau ?

Cette concertation (entretiens téléphoniques ou rencontres avec les usagers), a eu lieu au mois de d'octobre 2014. Parmi ces entretiens, on distinguera :

- Les élus
- Les institutions
- Les associations et usagers

3.2 Hiérarchisation des enjeux par les élus

3.2.1 Principe de la méthode

La méthodologie proposée par HYDRO CONCEPT s'appuie sur le guide méthodologique « révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 2010.

3.2.2 Présentation des enjeux à l'échelle du secteur d'étude

L'ensemble des enjeux a été listé pour chaque commune du secteur d'étude. Ils découlent à la fois des grands enjeux résultant des activités anthropiques sur le territoire d'étude et du diagnostic réalisés sur la Charente et ses affluents dans le département de la Vienne dans la limite de l'espace de mobilité des cours d'eau. A ce stade de la réflexion, les enjeux environnementaux ne sont pas présentés.

Au total, 9 types d'enjeux (ouvrages, usages présents dans le lit majeur du cours d'eau) ont été recensés sur le territoire :

Le Franchissement du cours d'eau :

Il s'agit des ouvrages d'art (pont, passage busé), ou non (passage busé, passerelle, gué), permettant de traverser un cours d'eau et l'établissement d'une voie de communication (routière, ferroviaire, fluviale). Il s'agit ici de connaître l'intégrité de ces ouvrages : si l'ouvrage est en bon état par exemple, ou qu'il ne présente pas un risque d'affaissement (érosion de berge à proximité menaçant la structure de l'ouvrage).

*Pont à Chatain**Passerelle à Saint Pierre d'Exideuil*

Figure 3 : Exemple d'enjeu : Franchissement du cours d'eau

Infrastructure et réseau :

Il s'agit d'un ensemble d'éléments structuraux (pylônes, poteaux etc.) interconnecté (ligne électrique) qui fournissent le cadre pour supporter l'ensemble de la structure (réseau électrique). Il s'agit ici de connaître l'intégrité de ces éléments : si le pylône est en bon état par exemple, ou qu'il ne présente pas un risque d'affaissement (érosion de berge à proximité menaçant la stabilité d'un pylône).

*Poteaux électriques dans le lit majeur de la Charente**Poteaux électriques le long du Merdançon*

Figure 4 : Exemple d'enjeu : Infrastructure et réseau

Patrimoine :

Il s'agit des biens matériels ayant une importance historique. C'est un ensemble de constructions (moulins, lavoirs etc.) humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, et que à cause de cette valeur, nous voulons le transmettre aux générations futures. Il s'agit ici de connaître l'importance relative des ouvrages transversaux sur la Charente et ses affluents sur périmètre d'étude, ainsi que les sources aménagées (exemple : lavoir).

*Lavoir de Savigné**Moulin du Tan à Savigné*

Figure 5 : Exemple d'enjeu : Patrimoine

Protection des biens et des personnes :

Il s'agit d'un remblai longitudinal, naturel ou artificiel, le plus souvent composé de terre (digue, levée, talus etc.). La fonction principale de cet ouvrage est d'empêcher la submersion des basses-terres se trouvant le long de ce remblai, par les eaux d'un lac, d'une rivière ou de la mer. Il s'agit aussi de l'ensemble des protections permettant d'éviter la dégradation d'un bien (mur de rive, fascine etc.). Il s'agit ici de connaître l'intégrité de ces éléments.

*Traversée de Civray**Levée et cultures sur Charroux*

Figure 6 : Exemple d'enjeu : Protection des biens et des personnes

Usage agricole :

Il s'agit de l'ensemble des biens et des pratiques ayant un lien avec l'agriculture (abreuvoir pour le bétail, station de pompage pour l'irrigation etc.). Il s'agit ici de connaître l'importance relative de l'usage sur chaque commune.



Abreuvoir à Charroux



Station de pompage à Charroux

Figure 7 : Exemple d'enjeu : Usage agricole

Usage de loisir :

Il s'agit de l'ensemble des biens et des pratiques ayant un lien avec le loisir (pêche, canoë etc.). Il s'agit ici de connaître l'importance relative de l'usage sur chaque commune.



Signalisation pour le canoë sur la Charente



Parcours de pêche sur la Charente

Figure 8 : Exemple d'enjeu : Usage de loisir

Usage collectif :

Il s'agit de l'ensemble des biens et structures publiques d'intérêt commun (station d'épuration, station de jaugeage etc.). Il s'agit ici de connaître l'importance relative de l'usage sur chaque commune.



Station d'épuration



Station de jaugeage sur la Charente

Figure 9 : Exemple d'enjeu : Usage collectif

Usage domestique :

Il s'agit de l'ensemble des biens et structures d'intérêt privé (pompage domestique etc.). Il s'agit ici de connaître l'importance relative de l'usage sur chaque commune.



Pompage domestique sur la Charente

Figure 10 : Exemple d'enjeu : Usage domestique

Usage eau potable :

Il s'agit de l'ensemble des biens et structures d'intérêt commun ayant un lien avec l'alimentation en eau potable. Il s'agit ici de connaître l'importance relative de l'usage sur chaque commune.



Station de pompage de Charroux

Figure 11 : Exemple d'enjeu : Usage eau potable

3.2.3 Hiérarchisation des enjeux par les élus

La hiérarchisation des enjeux est du ressort des élus. En effet, l'interdépendance entre utilisateurs, qu'implique le fait d'être riverains d'un même cours d'eau, conduit forcément à des conflits d'intérêt entre les acteurs concernés. Privilégier tel ou tel usager ou catégorie d'utilisateurs est donc un choix politique et non technique.

Par ailleurs, toute action sur le cours d'eau (au sens large), au bénéfice de certains enjeux anthropiques ou utilisateurs, étant susceptible d'avoir des impacts sur son fonctionnement et donc sur d'autres enjeux ou usagers, pose une question de responsabilité qui ne peut être portée par un technicien.

Face à la diversité des paramètres à prendre en compte et à la multitude d'acteurs concernés par la gestion ou l'aménagement d'un cours d'eau, il est nécessaire d'accompagner les élus locaux dans la hiérarchisation des enjeux. Pour les élus, l'exercice consiste à évaluer, pour chaque enjeu ou famille d'enjeux (liste jointe en annexe), l'importance relative de chaque enjeu qui se fait selon chacun des trois critères d'importance suivants : faible, moyen, fort. En outre il est demandé aux élus de déterminer l'objectif visé sur chaque enjeu : Amélioration, maintien, protection ou abandon.

3.2.4 Synthèse de cette hiérarchisation

Deux réunions se sont tenues (07/10/2014) avec les élus pour hiérarchiser les enjeux. Le résultat de cette concertation est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux sur le secteur d'étude

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau	5	5	2	4	7	1	
Infrastructure et réseau	7	3			10		
Patrimoine	1	1	10	3	9		
Protection des biens et des personnes	6	3	3	2	10		
Usage agricole	2	4	6	7	5		
Usage de loisir	2	3	7	2	10		
Usage AEP			3		3		
Usage collectif	1		4	1	4		
Usage domestique	2				2		

Pour les enjeux, 7 d'entre eux (sur 9) relèvent au moins une fois d'une importance forte. L'enjeu « **infrastructure et réseau** » n'est pas considéré comme un enjeu fort sur le territoire, tout comme les « **usages domestiques** ». A noter que 3 communes classent l'enjeu « infrastructure et réseau » d'une importance moyenne. Celles-ci disposent d'un réseau électrique dense dans le lit majeur de la Charente ou affluents. A noter qu'aucune protection de cet enjeu n'a été signalée.

Un des enjeux qui ressort d'une importance forte auprès des élus est « **le patrimoine** ». En effet, le nombre de moulins sur la Charente concerne une majorité de communes. Les objectifs visés varient en fonction de l'état des moulins, chaussées, barrage, vannages, lavoir,.... En effet, l'entretien de ce patrimoine diffère (absence d'usage et d'habitation...) d'un site à un autre, d'où une demande d'amélioration. Un autre enjeu fort sur le territoire est « **l'alimentation en eau potable** ». Toutes les communes concernées directement (présence d'une station de pompage) le classe de la plus haute importance. Il s'agit néanmoins, d'un enjeu transversal à l'ensemble des communes du bassin (et en dehors du secteur d'étude) et les autres communes du bassin sont sensibles à ce sujet. « **L'usage de loisir** » a été plébiscité par les élus. La Charente, espace naturel et présentant une certaine quiétude, a vu plusieurs équipements de loisir et usages (pêche, canoë) s'adapter au fleuve. Il s'agit ici d'un enjeu socio-économique fort que les élus souhaitent maintenir. Enfin, « **l'usage collectif** » est, lui aussi, jugé très important. En effet, plusieurs stations d'épuration sont présentes sur le secteur d'étude. L'objectif visé pour ces quatre enjeux « forts » est globalement le maintien dans cet état, avec ponctuellement des améliorations : amélioration de la qualité de l'eau ; amélioration des systèmes de traitement des eaux (construction de nouvelles stations d'épuration sur les communes du secteur d'étude) ; amélioration de la gestion et de l'intégrité de certains ouvrages.

« **L'usage agricole** » sur le territoire ressort comme un enjeu important sur les communes concernées. On constate une prédominance de levage en amont du secteur d'étude et une prédominance de culture en aval. Les communes souhaitent voir certaines pratiques évoluer et s'améliorer (exemple des abreuvoirs dégradants), afin de limiter leurs impacts sur les cours d'eau.

Enfin, le « **franchissement du cours d'eau** » est un enjeu moyen/faible à l'échelle du secteur d'étude. Les différents types de franchissement (pont, passage busé, passerelle) ne présente pas de problème (exemple : état délabré, bloquant des encombres) au sein des communes. A noter que certains ponts sont à améliorer pour le passage des véhicules (hors cadre de l'étude).

3.3 Comptes rendus des rencontres avec les partenaires

3.3.1 Fédération de la Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA86)

Personne ressource : Edouard BRAGEON,
Entretien téléphonique réalisé le 16/10/2014
Site considéré : le secteur d'étude

3.3.1.1 Présentation (source : site internet FDPPMA86)

La fédération départementale rassemble 33 Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) soit près de 13 500 pêcheurs de loisirs réguliers ou occasionnels (source Fédération Nationale pour la Pêche en France, 2013). Ses missions sont multiples : la surveillance du domaine piscicole et la police de la pêche, la promotion du loisir-pêche à travers des actions d'information et d'éducation via les Atelier Pêche Nature (APN) et les manifestations culturelles et/ou sportives, et enfin, la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques par des travaux de restauration de ces espaces.

La fédération se positionne en tant que défenseur des intérêts des pêcheurs amateurs et de défenseur du milieu aquatique, à l'occasion de projets d'aménagements d'envergure départementale touchant le milieu aquatique.

Au titre de ses missions d'intérêt général, la fédération est chargée :

- de concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole ;
- de lutter contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson ;
- d'œuvrer en faveur du maintien dans les cours d'eau de débit garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles migratrices ;
- d'effectuer tous travaux de mise en valeur piscicole comme des aménagements de frayère ou l'établissement de passes à poissons ;
- de veiller à l'application de la réglementation sur les eaux entrant dans son champ d'application ;
- de mener des actions des actions d'information et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole.

En outre, la fédération répond aux diverses demandes de données émanant des collectivités et des bureaux d'études. L'expertise acquise sur le milieu aquatique et particulièrement sur les peuplements piscicoles permet de participer à différents projets.

3.3.1.1 Les activités de la FDPPMA86 sur le bassin de la Charente

La FDPPMA86 est active sur le bassin versant de la Charente. Elle y réalise des actions et des études depuis de nombreuses années. Plusieurs actions ont été menées par la fédération en lien avec le SABAC, sur le Cibiou. Ces actions (sur 3 tronçons du cours d'eau) ont consisté à la mise en place de

clôtures et d'abreuvoirs, ainsi que de la renaturation lourde du lit mineur par de la recharge en granulats. Ces actions ont été réalisées dans le but de pérenniser la population de truites « sauvages ». En outre, une réglementation de la pêche spécifique à la truite fario a été mise en place sur le Cibiou, le Pas de la Mule et le Cornac. Ces cours d'eau disposent d'un classement en gestion patrimoniale. Aucun alevinage en truites n'y est autorisé et cette espèce doit être remise à l'eau, si capturée. La fédération réalise aussi des suivis des populations piscicoles sur les cours d'eau du bassin. Enfin, elle accompagne les AAPPMA locales pour leurs projets de développement du loisir pêche et pédagogique (sensibilisation aux milieux aquatiques) auprès du grand public.

3.3.1.2 *Les attentes vis-à-vis du PPG*

Après avoir aménagé le Cibiou, la FDPPMA86 souhaite voir des actions se réaliser sur les autres affluents (Pas de la Mule, Merdançon). En outre, elle souhaite un entretien raisonné de la ripisylve, comme ce qui est fait actuellement, afin de laisser des caches pour le poisson. Afin de créer des abris pour les poissons, la fédération souhaiterait voir expérimenter l'ancrage d'arbres par des câbles, en berge. Enfin la fédération pense qu'une gestion des vannages sur la Charente est une solution à minima pour résoudre les problèmes de continuité écologique sur le fleuve. La fédération n'a pas d'actions à proposer directement pour ce PPG.

3.3.2 *Vienne Nature*

Personnes ressource : M GAILLED RAT Miguel

Entretien téléphonique réalisé le 17/10/2014

Site considéré : le bassin de la Charente dans le département de la Vienne

3.3.2.1 *Présentation de Vienne Nature (source : site internet de Nature)*

Créée en 1967, Vienne Nature est une association de type Loi 1901, agréée au titre de la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la Nature et agréée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports comme Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire. Vienne Nature est membre fondateur de la fédération régionale Poitou-Charentes Nature et représentante départementale de France Nature Environnement, la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Vienne Nature est également membre du GRAINE Poitou-Charentes et signataire de sa Charte de Qualité de l'Éducation Environnementale. Vienne Nature fait partie du Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN) de la région Poitou-Charentes. Actuellement, Vienne Nature compte sept salariés qui, en liaison avec le Bureau, assurent le bon fonctionnement de l'association.

L'association fonctionne aussi grâce aux adhérents (environ 400 personnes plus les 10 associations adhérentes) parmi lesquels de nombreux bénévoles assurent l'organisation des sorties et des conférences, la tenue des stands et l'animation des différents groupes de travail. Un certain nombre d'entre eux représentent également Vienne Nature au sein des commissions départementales officielles.

Les principales actions de l'association sont :

- Enquêtes et constitution de dossiers argumentés sur les grands problèmes de l'environnement ;
- Participation aux commissions officielles en tant qu'association départementale agréée ;
- Information du public : conférences, débats, relations avec la presse, publications...

L'association réalise/participe à :

- Etudes naturalistes et projets environnementaux (ex : Inventaire et valorisation des mares du Pays Civraisien) ;
- Éducation à l'environnement (interventions en milieu scolaire et formation des enseignants) ;
- Suivi environnemental (Natura 2000, suivi quantité et qualité des ressources en eau etc.)
- Participation aux commissions officielles.

3.3.2.2 *Les actions réalisées sur le bassin*

Vienne Nature vient de réaliser en 2014 un inventaire des habitats naturels et des espèces patrimoniales sur la vallée de la Charente. Une cartographie de ces zones a été éditée. En outre une recherche d'espèces inféodées aux zones humides a été réalisée.

Cet inventaire met en évidence la richesse environnementale de la vallée de la Charente par l'identification d'habitats et d'espèces protégées et d'intérêt patrimonial, comme des boisements alluviaux, des zones humides, la loutre, le campagnol amphibie, certaines espèces de libellules et papillons.

3.3.2.3 *Les attentes vis-à-vis du PPG*

Les principaux enjeux pour l'association sont la prise en compte des zones humides dans les plans locaux d'urbanisme, et des espaces et espèces protégés et/ou d'intérêts patrimoniaux avant de réaliser des travaux. Pour cela, une hiérarchisation des sites et des préconisations de gestion y ont été apportées. Enfin, l'association souhaite remonter l'information sur les sites naturels auprès des institutions (conservatoire des sites, le conseil général pour les ENS), afin de les protéger.

3.3.3 *Association des Moulins du Poitou*

Personnes ressource : M LAHOUCINE Malik
Entretien téléphonique réalisé le 17/10/2014
Site considéré : l'ensemble de la zone d'étude

3.3.3.1 *Présentation de l'association des Moulins du Poitou*

L'association « les Moulins du Poitou » a pour activité principale : mise en valeur, connaissance, sauvegarde, conservation et animation du patrimoine culturel et de la tradition que représentent les Moulins du Poitou ainsi que la protection de leur environnement ; l'association a également pour objet de promouvoir tous les produits fabriqués dans les moulins, dont la farine a la meule de pierre. Elle compte une quarantaine d'adhérents ; propriétaires ou non de moulins. Elle édite une revue trimestrielle.

3.3.3.2 *Les actions réalisées sur le bassin*

Les principales actions réalisées sur le bassin sont l'ouverture au public et la présentation de certains moulins lors des journées du patrimoine. Actuellement, l'association réalise une cartographie de l'ensemble des moulins du Poitou. Au sein de l'association, un groupe de travail sur l'hydroélectricité s'est monté pour étudier le potentiel de cette énergie renouvelable.

3.3.3.3 *Les attentes vis-à-vis du PPG*

L'association considère qu'il est trop facile de faire porter le chapeau aux propriétaires de moulins, quant au mauvais état des cours d'eau et que la restauration de la continuité écologique ne résoudra pas, à elle seule, les problèmes de qualité d'eau. En outre, les Moulins du Poitou pensent qu'il n'y a pas assez de communication et d'échange par rapport à la restauration de la continuité écologique. Le coût des aménagements des ouvrages de moulin sont trop exorbitant pour les propriétaires, afin de restaurer la continuité écologique, néanmoins une gestion coordonnée des ouvrages (vannages) serait plus appréciée dans ce contexte.

3.4 Résumé des enjeux

3.4.1 Les enjeux de bassins versant

Les tableaux ci-dessous synthétisent les enjeux rencontrés à l'échelle du bassin versant.

Tableau 8 : Synthèse des enjeux sur le bassin versant

Enjeux retenus	Précision de l'enjeu
La gestion de l'eau sur les bassins versants	Les observations actuelles mentionnent des déficits en été. L'enjeu consiste à stocker l'eau en hiver et à la restituer en été dans un contexte naturel. Optimiser la ressource en eau au niveau du PGE.
La qualité de l'eau sur le bassin versant	Amélioration et maintien de la qualité de l'eau sur le bassin versant
Coordination des actions à l'échelle du bassin versant (SAGE) : intégration des acteurs locaux	Le PPG peut cibler toutes les actions permettant d'atteindre le bon état écologique. L'intégration, sur un secteur donné, d'autres partenaires permettra de réaliser un programme plus complet.
Lutte contre les espèces invasives à l'échelle du bassin versant.	Recherche et contrôle des foyers d'espèces invasives.
Communication	Dans ce PPG, la communication un des préalables à la bonne réalisation du programme. Il s'agit de toucher l'ensemble des acteurs du bassin, afin de leur présenter le maximum d'actions (mise en place de sites pilotes, bulletins d'information, réunions d'information, entretien avec les riverains).
Suivi des actions	En fonction des actions proposées dans le programme d'actions, des indicateurs (biologiques : invertébrés, microalgues, poissons / hydrologiques : piézomètres) seront proposés. Ces indicateurs devront être pertinents (type, localisation, à quel pas de temps) pour effectuer un bilan qualitatif des actions.

3.4.2 Les enjeux sur les cours d'eau

3.4.2.1.1 La continuité écologique

Ce compartiment est fortement altéré par la présence d'ouvrages dans les cours d'eau. Certains ouvrages mal calés et présentant un dénivelé trop conséquent (importante hauteur de chute) ne permettent pas la migration des poissons (notamment l'anguille), ni le transfert des sédiments. L'enjeu sur ce compartiment est d'améliorer les conditions de circulation piscicole et sédimentaire sur les principaux cours d'eau et les cours d'eau classés (liste 1, liste 2) du bassin versant.

3.4.2.1.2 La ligne d'eau

Ce compartiment est fortement altéré par la présence d'ouvrages dans le cours d'eau. Le dénivelé trop conséquent (importante hauteur de chute) cale la ligne sur de longs linéaires en amont. Cela entraîne une banalisation des écoulements. L'enjeu sur ce compartiment est d'améliorer la diversité des écoulements et restaurer la pente naturelle du cours d'eau.

3.4.2.1.3 Le lit mineur

Ce compartiment est fortement altéré sur le secteur d'étude. Ces altérations font suite à l'édification d'ouvrage en travers du cours d'eau et à la réalisation de travaux hydrauliques (endiguement, canalisation des cours d'eau). Ces travaux ont banalisé les écoulements et le fond du lit des cours d'eau qui perd donc la diversité de ses habitats et ses espèces inféodées (végétation aquatique, invertébrés, poissons). Les enjeux sur ce compartiment sont la restauration des potentiels biologiques (permettre une plus grande diversité des habitats), écologiques (amélioration des phénomènes d'autoépuration, pour améliorer la qualité physicochimique) des secteurs de cours d'eau altérés. Enfin, les espèces exotiques envahissantes du lit mineur (exemple : jussie) devront être contrôlées.

3.4.2.1.4 Les berges et la ripisylve

Ce compartiment est altéré sur le bassin versant, malgré la présence d'une ripisylve souvent dense. Les travaux énoncés précédemment pour le compartiment lit mineur sont aussi à l'origine de la dégradation des berges. L'enjeu sur ce compartiment est la restauration, au même titre que le lit mineur, du potentiel écologique. En outre, l'entretien doit se faire à l'aide de méthodes plus douces, prenant en compte la végétation (diversité). Enfin, les espèces exotiques envahissantes des berges (exemple : renouée du Japon) devront être contrôlées.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les enjeux rencontrés à l'échelle des cours d'eau.

Tableau 9 : Synthèse des enjeux sur les cours d'eau

Enjeux retenus	Précision de l'enjeu	
Qualité des milieux	Continuité écologique	Amélioration des conditions de circulation (montaison et dévalaison) piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau principaux et les cours d'eau classé (liste 1 et liste 2). Prise en compte du patrimoine et des usages.
	Ligne d'eau	Amélioration de la diversité des écoulements et de la pente naturelle des cours d'eau.
	Lit mineur	Restauration des potentialités biologiques, hydrauliques et écologiques sur les secteurs altérés. Contrôle des foyers d'espèces exotiques envahissantes
	Berges et ripisylve	Restauration des potentialités écologiques sur les secteurs altérés. Prise en compte des usages (agricole...) Contrôle des foyers d'espèces exotiques envahissantes

4 LES OBJECTIFS

A ce stade de l'étude, deux scénarios ou niveaux d'objectifs sont présentés :

- Atteinte du bon état hydromorphologique ;
- Atteinte d'un niveau maximum possible (stratégie), en adéquation avec les capacités financière du maître d'ouvrage.

4.1 Atteinte du bon état hydromorphologique (BEH)

4.1.1 Comment tendre vers le BEH ?

Pour ce scénario, l'ensemble des **segments** présentant un **niveau d'altération moyen à très mauvais** (jaune, orange, rouge), sur **les compartiments continuité, ligne d'eau, lit mineur, débit, berge/ripisylve et lit majeur** ont été localisés (Rappelons que les segments en bon et très bon état ne font pas l'objet ici, de mesures correctrices). Pour chaque **segment ainsi sélectionné, des actions correctrices sont appliquées**. La typologie des actions proposées fera l'objet d'un développement plus conséquent dans le rapport du programme d'actions.

4.1.2 Estimation du coût du BEH

Le scénario qui vise l'atteinte du bon état hydromorphologique met donc l'accent sur des travaux permettant de lever les principales altérations recensées sur les milieux aquatiques et plus particulièrement :

- Le colmatage du lit mineur ;
- Les travaux hydrauliques de recalibrage et de rectification ;
- L'entretien insuffisant ou inadapté de la végétation riveraine ;
- La continuité écologique (ouvrages hydrauliques).

Lorsque les conditions de réalisation le permettent, des réponses ou actions correctives sont proposées pour chacune de ces altérations. **Aucune limite de coût n'est fixée** pour ce scénario, seul compte l'atteinte du bon état écologique à la fin de la réalisation des travaux.

Rappelons qu'à ce stade de l'étude, les coûts ne sont que des estimations et pourront être modifiés lors de l'élaboration de la phase action. Les actions retenues seront détaillées dans la phase action. Précisons également que la méthode de calcul n'engendre pas une action systématique mais permet, à ce stade de calculer une enveloppe financière.

Certaines actions présentées dans les chapitres suivants sont **transversales** et **interdépendantes** (lutte contre les plantes invasives, gestion des vannages et restauration de la ligne d'eau...). Leur mise en œuvre sera donc soumise à la réalisation des actions desquelles elles dépendent.

Les références utilisées pour les coûts sont issues de diverses études similaires.

Le coût total des actions à mettre en œuvre pour **atteindre le bon état écologique** sur le secteur d'étude est évalué à **1 452 715 euros**.

Il se répartit de la manière suivante, en fonction des masses d'eau et des cours d'eau :

Tableau 10 : Répartition du coût du BEH par masse d'eau et cours d'eau étudiés

Masse d'eau	Cours d'eau	Coût du bon état (euros)
La Charente du confluent de l'Etang au confluent du Merdançon (inclus) (FRFR338)	Charente, Fontaine de Blanzac	311 111
La Charente du confluent du Merdançon au confluent de la Tardoire (FRFR21)	Charente	388 901
Le Cibiou (FRFR470_1)	Cibiou	180 380
Le Merdançon (FRFR338_2)	Merdançon	272 326
Le Pas de la Mule de sa source au confluent de la Charente (FRFR470)	Pas de la Mule	126 506
Le Transon de sa source au confluent de la Charente (FRFR469)	Transon	173 491
	TOTAL	1 452 715

Carte 61 : Scénario bon état hydromorphologique

4.2 Elaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage

4.2.1 Prise en compte des délais et de la nature des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Afin de respecter les objectifs de la DCE, la priorité peut/doit être donnée aux masses d'eau « cours d'eau » présentant les délais d'atteinte du **bon état écologique les plus courts, à savoir 2015**. Sur le secteur d'étude, **3 masses d'eau présentent ce délai** :

- La Charente du confluent du Merdançon au confluent de la Tardoire (FRFR21);
- Le Cibiou (FRFRR470_1) ;
- Le Merdançon (FRFRR338_2).

Les masses d'eau de la Charente du confluent de l'Etang au confluent du Merdançon (inclus), du Pas de la Mule de sa source au confluent de la Charente et du Transon de sa source au confluent de la Charente ont quant à elles des objectifs de bon état pour 2021. Elles feront l'objet d'une réflexion (qu'elles sont les actions à réaliser pour atteindre le bon état écologique ?), quant à la mise en place d'actions sur ces territoires, aussi détaillée que les autres masses d'eau. Néanmoins, le volume et le type d'actions proposées ne seront pas les mêmes que les masses d'eau dont l'objectif est à court terme dans le futur programme d'actions.

Le programme d'actions élaboré dans le cadre du PPG de la Charente et ses affluents dans le département de la Vienne s'inscrira dans la limite des capacités budgétaires du maître d'ouvrage.

Le coût total des actions à mettre en œuvre pour **atteindre le bon état hydromorphologique (BEH) sur les masses d'eau à objectif 2015** est de **841 607 euros**.

4.2.2 Prise en compte du classement des cours d'eau

Lors des inventaires de terrain, la franchissabilité piscicole des ouvrages obstruant le lit des cours d'eau a été estimée pour plusieurs espèces piscicoles (truite, saumon, anguille, alose, lamproie et les espèces holobiotiques et brochet), sur les cours d'eau classés en liste 1 et liste 2 (à l'exception du Cornac, du Lynazay et de la Source de l'Etang). A noter que le Merdançon n'est référencé dans aucune liste.

Tableau 11 : Cours d'eau classés en liste et en liste 2 sur le secteur d'étude

CE L214-17	Liste 1	Liste 2
La Charente à l'aval du barrage de Lavaud, y compris son débouché maritime	✓	-
Le Transon	✓	-
Le ruisseau de la Fontaine Blanzac (ou ruisseau de Loches) (commune d'Asnois)	✓	✓
Le ruisseau du Pas de la Mule (ou Genouillé)	✓	✓
Le Cibiou (ou Lizant)	✓	✓
La source de l'étang (commune de Saint-Pierre-d'Exideuil), tributaire de la Charente à l'aval du lieudit Dalidant	✓	-
Le Lynazay	✓	-
Le Cornac	✓	-

L'objectif ici est de déterminer le nombre d'ouvrages posant problèmes à la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 1 et en liste 2. Le tableau suivant détaille le nombre d'ouvrages posant problèmes à la montaison (classe de franchissabilité 3,4 et 5) des poissons (anguilles et espèces holobiotiques) par cours d'eau définis dans l'arrêté.

Tableau 12 : Nombre d'ouvrages par cours d'eau classé en liste 1 et en liste 2 en fonction de la franchissabilité

Cours d'eau classés L214-17 liste 1 et liste 2	Nb. Ouvrages (2)	Nb ouv. inF. ANG (3)	Nb ouv. inF. TE (4)
La Charente à l'aval du barrage de Lavaud, y compris son débouché maritime	45	24	26
Le Transon	1	1	1
Le ruisseau de la Fontaine Blanzac (ou ruisseau de Loches) (commune d'Asnois)	8	3	4
Le ruisseau du Pas de la Mule (ou Genouillé)	12	2	7
Le Cibiou (ou Lizant)	24	3	11
TOTAL	90	33	49

(1) Cours d'eau définis dans l'arrêté (L214-17) ; (2) Nombre d'ouvrages recensés sur le cours d'eau concerné du secteur d'étude ; (3) Nombre d'ouvrage posant un problème de franchissement pour l'anguille ; (4) Nombre d'ouvrage posant un problème de franchissement pour toutes les espèces

Sur 90 ouvrages expertisés sur les cours d'eau classés en liste 1 et liste 2, **33 d'entre eux posent un problème de franchissement pour l'espèce cible** (anguille), tandis que **49 ouvrages posent problèmes pour les espèces holobiotiques** (toutes espèces). Ces ouvrages sont répartis principalement sur la Charente, pour ceux posant un problème de franchissement pour l'anguille.

Au total, **22 ouvrages posent problèmes** pour les espèces holobiotiques, **sur les cours d'eau classés en liste 2**.

Le coût total des actions à mettre en œuvre sur les cours d'eau liste 1 et liste 2 est évalué à **477 000 euros, dont 136 000 euros pour les ouvrages liste 2**.

Carte 34 : Continuité piscicole : franchissabilité pour l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*)

Carte 40 : Continuité piscicole : franchissabilité pour toutes les espèces

4.2.3 Amélioration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Charente

4.2.3.1 Prise en compte du taux d'étagement

L'accumulation de barrages sur un cours d'eau induit une altération de l'écoulement (eau et sédiments). Elle a également des impacts négatifs sur la diversification des habitats, la présence et la répartition des espèces végétales et animales et plus particulièrement sur la circulation piscicole. Plus la densité des obstacles et la hauteur cumulée est importante, plus l'impact sera fort sur le milieu et les espèces.

Le taux d'étagement est un indicateur qui renseigne à la fois sur l'altération morphologique des cours d'eau et la transparence migratoire. Certains ouvrages comme les buses, bien qu'ils n'engendrent que des altérations morphologiques limitées dans l'espace, peuvent constituer un réel obstacle au déplacement des poissons. A l'inverse, des mesures d'installation de passe ou d'ouvertures temporaires de vannages pourront être considérées comme ayant un effet favorable sur la

transparence migratoire mais n'entraînent pas d'amélioration notable de la morphologie du cours d'eau.

Ce taux mesure l'écart entre la pente naturelle et la somme des chutes d'eau artificielle provoquées par la présence d'obstacles. Pour cette méthode, le calcul du taux d'étagement consiste à additionner les hauteurs de chute le long du cours d'eau principal de la masse d'eau, puis à le diviser par la dénivellée naturelle de ce linéaire.

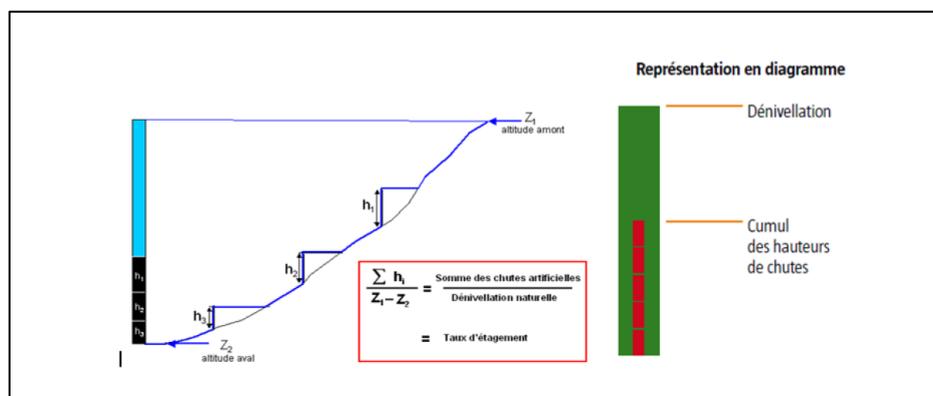


Figure 12 : Principe du taux d'étagement

Le référentiel cartographique ayant servi de support au calcul des taux d'étagement est le scan 25 de l'IGN. Les altitudes ont été relevées aux sources et confluences à l'aide des cotes indiquées sur le scan 25. Les altitudes relevées vont de 91 à 164 mètres. Un travail préliminaire pour calculer le taux d'étagement a consisté à déterminer les linéaires principaux pour les bassins expertisés (le cours principal de chaque masse d'eau a été expertisé, ainsi que leurs principaux sous-bassins). Pour cela, un tracé de la source jusqu'à la confluence a été identifié pour chaque linéaire principal. Au total, le taux d'étagement a été calculé sur la Charente et ses affluents, sur le périmètre d'étude. Pour chacun de ces cours d'eau principaux, un calcul du rapport cumul hauteur barrages/dénivelé a été réalisé. En outre, une autre analyse du taux d'étagement a été réalisée la Cellule migrateurs Charente-Seudre. L'ensemble des résultats sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Synthèse des taux d'étagement sur les cours d'eau principaux du bassin de la Charente (source : Cellule migrateurs Charente-Seudre, EPTB Charente, ONEMA)

Cours d'eau principal	Masse d'eau	h nat (2)	Nb ouv (3)	h cum (4)	Tx 1(5)	Tx 2(6)
Charente (total)					0,65	0,65
Charente amont	FRFR338				0,45	0,46
Charente aval	FRFR21				0,68	0,70
Charente (secteur d'étude)	FRFR338 FRFR21	41	35	34- 31,81	0,77	0,82
Cibiou	FRFR470_1	60	24	8,06	0,13	-
Pas de la Mule	FRFR470	56	12	2,81	0,05	-
Merdaçon	FRFR338_2	38	16	2,5	0,07	-
Transon (secteur d'étude)	FRFR469	13	1	1,3	0,10	-
Fontaine de Blanzac	FRFR338	27	8	1,76	0,07	-

(1) les différents noms des cours d'eau principaux (2) hauteur naturelle (m) ; (3) nombre d'ouvrages ; (4) hauteur cumulée d'ouvrages (m) ; (5) taux d'étagement calculé à partir des données d'Hydro Concept de 2001 et actualisées ; (6) taux d'étagement calculé à partir des données de l'ONEMA de 2012 et actualisées.



Le calcul du taux d'étagement à l'échelle des principaux sous-bassins versants du territoire d'étude montre que l'objectif n'est pas atteint pour le fleuve Charente.

Afin d'améliorer la continuité écologique sur le cours principal de la Charente la CCPCC se propose de travailler sur 3 ouvrages publics :

- Le moulin de l'Asnière à Anois ;
- Le clapet de Périlloux à Charroux ;
- Le moulin de Périgné à Savigné.

Au vue des usages (pompage agricole, abreuvoirs, air de loisir, canoë, pêche etc.) et de la complexité hydraulique des ouvrages, il est proposé de renvoyer à une étude complémentaire l'aménagement de ces ouvrages.

Le renvoi à une **étude complémentaire** de 3 ouvrages publics sur le cours principal de la Charente est estimé à **30000 euros**.

4.2.4 Stratégie adoptée par la CCPCC

Pour ce scénario, les segments présentant un niveau d'altération moyen à très mauvais (jaune, orange, rouge), sur les compartiments lit mineur, berges, débit et continuité **des masses d'eau présentant un objectif de bon état en 2015 ont été pris en compte**. (Rappelons que les segments en bon et très bon état ne font pas l'objet ici, de mesures correctrices). Pour chaque segment ainsi sélectionné, des actions correctrices sont appliquées pour atteindre le bon état. La typologie des actions proposées fera l'objet d'un développement plus conséquent dans le rapport du programme d'actions.

Le scénario qui vise l'atteinte du bon état met donc l'accent sur des travaux lourds permettant de lever les principales altérations recensées sur les milieux aquatiques et plus particulièrement :

- L'aménagement des ouvrages ;
- Les travaux hydrauliques de recalibrage et de rectification.

Lorsque les conditions de réalisation le permettent, des réponses ou actions correctives sont proposées pour chacune de ces altérations. Aucune limite de coût n'est fixée pour ce scénario, seul compte l'atteinte du bon état écologique à la fin de la réalisation des travaux.

Rappelons qu'à ce stade de l'étude, les coûts ne sont que des estimations et pourront être modifiés lors de l'élaboration de la phase action. Les actions retenues seront détaillées dans la phase action. Précisons également que la méthode de calcul n'engendre pas une action systématique mais permet, à ce stade de calculer une enveloppe financière.

En outre, **les ouvrages de la lise 2 présentant un problème pour la continuité écologique (22 ouvrages) ont été pris en compte** pour l'estimation de ce scénario.

Enfin, la CCPCC souhaite **regarder la faisabilité d'aménagement de 3 ouvrages publics sur la Charente et un sur le Transon**.

Il se répartit de la manière suivante, en fonction des masses d'eau et cours d'eau :

Tableau 14 : Présentation des priorisations par masse d'eau et cours d'eau

Masse d'eau	Cours d'eau	Objectif DCE 2015	Liste 2	Continuité
La Charente du confluent du Merdançon au confluent de la Tardoire (FRFR21)	Charente	✓	-	
Le Cibiou (FRFR470_1)	Cibiou	✓	✓	
Le Merdançon (FRFR338_2)	Merdançon	✓		
La Charente du confluent de l'Etang au confluent du Merdançon (inclus) (FRFR338)	Charente			✓
	Fontaine de Blanzac		✓	
Le Pas de la Mule de sa source au confluent de la Charente (FRFR470)	Pas de la Mule		✓	
Le Transon de sa source au confluent de la Charente (FRFR469)	Transon	-	-	✓

Le coût total des actions à mettre en œuvre pour **atteindre le bon état hydromorphologique** sur les masses d'eau « 2015 » et améliorer la continuité écologique des masses d'eau étudiées, est évalué à **1 065 530 d'euros, dont 176 000 euros de travaux sur compartiment continuité (24 ouvrages)**.

Il se répartit de la manière suivante, en fonction des masses d'eau et cours d'eau :

Tableau 15 : Répartition du coût de la stratégie par masse d'eau et cours d'eau étudiés

Masse d'eau	Cours d'eau	Coût du bon état (euros)
La Charente du confluent de l'Etang au confluent du Merdançon (inclus) (FRFR338)	Charente, Fontaine de Blanzac	74 541
La Charente du confluent du Merdançon au confluent de la Tardoire (FRFR21)	Charente	338 721
Le Cibiou (FRFR470_1)	Cibiou	172 780
Le Merdançon (FRFR338_2)	Merdançon	264 226
Le Pas de la Mule de sa source au confluent de la Charente (FRFR470)	Pas de la Mule	108 541
Le Transon de sa source au confluent de la Charente (FRFR469)	Transon	56 541
TOTAL		1 015 350

Carte 62 : Scénario « stratégie »

4.2.5 Ajustement au mieux des capacités financières du maître d'ouvrage

La Communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois a une réelle volonté d'améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant. En effet, la communauté de communes envisagent de s'engager à la hauteur de 120000 euros d'investissement annuel (avec une projection de 80% de subventions) pour :

- les actions de restauration des milieux aquatiques ;
- la réalisation d'actions sur la qualité de l'eau ;

- la réalisation d'études complémentaires ;
- plus généralement, la réalisation d'actions à l'échelle de son territoire de compétences.

Il est d'ores et déjà important de souligner que les coûts pour la réalisation des différents scénarii :1) bon état hydromorphologique 2) stratégie, sont supérieurs à la capacité financière du syndicat. Il n'est donc pas envisageable de restaurer l'intégralité des cours d'eau du secteur d'étude au terme d'un seul PPG de 5 ans.

La répartition budgétaire devra se faire en fonction de la stratégie d'investissement de la CCPCC, de la répartition des d'actions qui rentre dans le fonctionnement propre de la CCPCC (entretien de la ripisylve, arrachage de jussie, entretien de cours d'eau, les suivis, le poste de technicien de rivière, l'animation du bassin par exemple) et en investissement (restauration des cours d'eau et les études complémentaires par exemple).

Les premiers ajustements qui peuvent être pris en compte sont :

- Le retrait des actions sur les autres ouvrages de la Charente. Du fait de la complexité des ouvrages (présence de plusieurs usages, systèmes hydrauliques complexes), il n'est pas approprié de régler les problèmes de continuité écologique dans le cadre du plan pluriannuel de gestion ;
- Le retrait des actions sur les ouvrages du Merdançon, au vue de son absence de classement (liste 1 et liste 2) ;
- Ajustement des différents forfaits ;
- Le retrait des actions de traitement des alignements de peupliers, qui sera à la charge des propriétaires riverains, néanmoins, une sensibilisation sera faite par la CCPCC, auprès de ces mêmes propriétaires
- ...

CONCLUSION

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des actions par scénarii, avec un bilan des coûts :

Tableau 16 : Synthèse des coûts par scénario

Catégorie d'actions	BEH	Stratégie	PPG
communication	10000	10000	10000
études	303000	263000	83000
indicateurs de suivi	11250	11250	11250
lutte contre les espèces envahissantes	35000	35000	35000
restauration de la continuité	263500	263500	172500
restauration de la ligne d'eau	13500	13500	13500
restauration des berges et de la ripisylve	482750	211100	199900
restauration du lit mineur	178715	53000	53000
technicien de rivière	155000	155000	155000
TOTAL	1 452 715	1 015 350	733 150

Ces trois scénarii sont réalisables techniquement. Ils permettent de prendre en compte les usages du bassin versant pour tendre vers le bon état des masses d'eau à plus ou moins long terme. L'atteinte de bon état semble être difficile à atteindre dans le délai imparti, néanmoins, une priorisation de certaines masses d'eau permettrait potentiellement d'atteindre les délais fixés par l'Union européenne pour les petites masses d'eau du bassin versant : Cibiou et Pas de la Mule.

Les scénarii proposés ne sont pas réalisables financièrement. Néanmoins le scénario regroupant les travaux sur masses d'eau ayant un objectif de bon état à court terme (2015), les ouvrages des cours d'eau classés en liste 2 et 3 ouvrages sur la Charente est une première étape vers l'élaboration d'une stratégie globale à l'échelle du secteur d'étude.

5 ANNEXE

Annexe 1 : Listing : Hiérarchisation des enjeux par commune

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

ASNOIS

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 gué							
 Passage busé							
 passerelle							
 Pont							
Infrastructure et réseaux							
 ligne haute tension (pylone)							
 ligne moyenne tension (poteau EDF)							
 pylone							
Patrimoine							
 Barrage de l'Asnière							
 Moulin de Rousille							
 source aménagée							
Protection des biens et des personnes							
 digue de protection contre les inondations							
 protection de berge : génie civil							
 cultures							
 zones urbanisées							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



ASNOIS

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage agricole							
 abreuvoir aménagé							
 abreuvoir dégradant							
 Barrage de la Vergne							
 plan d'eau au fil de l'eau							
Usage loisir							
 aire de loisir							
 canoë kayak							
 ponton							

Commentaire :



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



CHARROUX

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 gué							
 passage busé							
 passerelle							
 pont							
Infrastructure et réseaux							
 ligne haute tension (pylone)							
 ligne moyenne tension (poteau EDF)							
 pylone							
Patrimoine							
 Barrage de Jouet							
 lavoir							
 Le Moulin de Charroux							
 moulin							
 Moulin de Greffier							
 Moulin de Rochemeau							
 Moulin des Roches							
 source aménagée							

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

CHARROUX							
Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Protection des biens et des personnes							
 digue de protection contre les inondations							
 protection de berge : génie civil							
 protection de berge : protection artisanale							
 cultures							
 zones urbanisées							
Usage AEP							
 station de pompage collective pour l'AEP							
Usage agricole							
 abreuvoir aménagé							
 abreuvoir dégradant							
 Ancien barrage de Montplaisir							
 Clapet de Périlloux							
 mangeoire à bétail							
 mare							
 plan d'eau artificiel (irrigation)							
 Plan d'eau de Matefelon							
 pompage agricole							
Usage collectif							
 station d'épuration							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



CHARROUX

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage loisir							
 aire de loisir							
 cabanon et abri							
 canoë kayak							
 parcours de pêche							
 pêche							
 ponton							

Commentaire :

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

CHATAIN

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 gué							
 passage busé							
 passerelle							
 pont							
Infrastructure et réseaux							
 ligne haute tension (pylone)							
 ligne moyenne tension (poteau EDF)							
 pylone							
Patrimoine							
 Barrage de Loubresac							
 Moulin de l'Ane Vert							
 Moulin de Tézier							
 Moulin des Melles							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



CHATAIN							
Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Protection des biens et des personnes							
 digue de protection contre les inondations							
 protection de berge : génie civil							
 protection de berge : protection artisanale							
 tertres, merlons ou remblais							
 cultures							
 zones urbanisées							
Usage agricole							
 abreuvoir dégradant							
 Barrage de Beauvais							
 mangeoire à bétail							
 mare							
 pompage agricole							
Usage loisir							
 cabanon et abri							
 canoë kayak							
 plan d'eau artificiel (loisirs)							
 ponton							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



CHATAIN

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon

Commentaire :

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

CIVRAY							
Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 gué							
 passerelle							
 Pont							
Infrastructure et réseaux							
 pylone							
Patrimoine							
 lavoir							
 Moulin de Roche							
 Moulin Neuf							
 source aménagée							
Protection des biens et des personnes							
 digue de protection contre les inondations							
 protection de berge : protection artisanale							
 cultures							
 zones urbanisées							
Usage agricole							
 abreuvoir dégradant							
 pompage agricole							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



CIVRAY

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage collectif							
 station d'épuration							
Usage domestique							
 pompage de jardin							
Usage loisir							
 aire de loisir							
 cabanon et abri							
 pêche							
 ponton							

Commentaire :

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

GENOUILLE

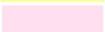
Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 gué							
 passage busé							
 passerelle							
 pont							
Infrastructure et réseaux							
 pylone							
Patrimoine							
 Ancien ouvrage de l'Houmaillerie							
 Ancien vannage							
 Le Moulin de Guinot							
 Vannage							
Protection des biens et des personnes							
 protection de berge : protection artisanale							
 cultures							
 zones urbanisées							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



GENOUILLE

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage agricole							
abreuvoir aménagé							
abreuvoir dégradant							
station de pompage collective pour irrigation							
Usage loisir							
cabanon et abri							
Etang du Châtre Traffic							
plan d'eau artificiel (loisirs)							
port							

Commentaire :

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

LIZANT							
Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 gué							
 Le Pont des Chansons							
 passage busé							
 passerelle							
 pont							
Infrastructure et réseaux							
 ligne haute tension (pylone)							
 pylone							
Patrimoine							
 Le Grand Moulin							
 Le Moulin de Boisseguin							
 Le Moulin de la Forge							
 Le Moulin de la Gazouille							
 moulin							
 Moulin de Boutiers							
 source aménagée							
 Vannage							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



LIZANT							
Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Protection des biens et des personnes							
<ul style="list-style-type: none"> protection de berge : génie civil protection de berge : protection artisanale cultures zones urbanisées 							
Usage agricole							
<ul style="list-style-type: none"> abreuvoir dégradant mangeoire à bétail mare Pisciculture du Cibiou plan d'eau au fil de l'eau station de pompage collective pour irrigation 							
Usage domestique							
<ul style="list-style-type: none"> station de pompage individuelle 							
Usage loisir							
<ul style="list-style-type: none"> cabanon et abri plan d'eau artificiel (loisirs) 							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



LIZANT

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon

Commentaire :



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



PLEUVILLE

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> ○ gué </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> ⌒ pont </div>							
Protection des biens et des personnes							
<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> cultures </div>							
Usage agricole							
<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> ★ abreuvoir dégradant </div>							

Commentaire :



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



SAINT-MACOUX

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
passerelle							
Patrimoine							
Barrage de St Macoux							
moulin							
source aménagée							
Protection des biens et des personnes							
protection de berge : génie civil							
cultures							
zones urbanisées							
Usage agricole							
abreuvoir dégradant							
mangeoire à bétail							
Usage loisir							
aire de loisir							
cabanon et abri							
plan d'eau artificiel (loisirs)							
ponton							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



SAINT-MACOUX

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon

Commentaire :



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
gué							
passerelle							
Pont							
Infrastructure et réseaux							
ligne téléphonique							
ligne haute tension (pylone)							
ligne moyenne tension (poteau EDF)							
pylone							
Patrimoine							
Barrage de Leray							
lavoir							
Moulin de Dalidant							
Moulin Minot							
Protection des biens et des personnes							
protection de berge : génie civil							
protection de berge : protection artisanale							
cultures							
zones urbanisées							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage AEP							
 station de pompage collective pour l'AEP							
Usage agricole							
 abreuvoir dégradant							
 mare							
 pompage agricole							
Usage loisir							
 aire de loisir							
 cabanon et abri							
 pêche							
 ponton							

Commentaire :



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



SAINT-SAVIOL

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 passage busé							
 passerelle							
 Pont							
Infrastructure et réseaux							
 ligne moyenne tension (poteau EDF)							
 pylone							
Patrimoine							
 Moulin de Comporté							
 Moulin de Roche Papillon							
 source aménagée							
Protection des biens et des personnes							
 digue de protection contre les inondations							
 protection de berge : génie civil							
 protection de berge : protection artisanale							
 cultures							
 zones urbanisées							

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

SAINT-SAVIOL

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage agricole							
 abreuvoir dégradant							
 mangeoire à bétail							
 pompage agricole							
Usage collectif							
 bassin tampon							
 station d'épuration							
 station limnimétrique							
Usage loisir							
 étang							
 aire de loisir							
 cabanon et abri							
 chemin de randonnée							
 pêche							
 ponton							

Commentaire :

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

SAVIGNE

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 passerelle							
 pont							
Infrastructure et réseaux							
 ligne moyenne tension (poteau EDF)							
 pylone							
Patrimoine							
 lavoir							
 Moulin de Savigné							
 Moulin de Tan							
 Moulin des Ages							
 source aménagée							
Protection des biens et des personnes							
 protection de berge : génie civil							
 protection de berge : protection artisanale							
 cultures							
 zones urbanisées							
Usage AEP							
 station de pompage collective pour l'AEP							



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



SAVIGNE

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage agricole							
 abreuvoir dégradant							
 Clapets de Périgné							
 mangeoire à bétail							
 pompage agricole							
Usage collectif							
 station d'épuration							
Usage domestique							
 pompage de jardin							
Usage loisir							
 aire de loisir							
 cabanon et abri							
 camping privé							
 pêche							
 ponton							

Commentaire :



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



SURIN

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
passerelle							
Pont							
Patrimoine							
Batardeau du Château de Cibiou							
Protection des biens et des personnes							
protection de berge : protection artisanale							
zones urbanisées							
Usage agricole							
abreuvoir dégradant							
plan d'eau au fil de l'eau							
Usage loisir							
plan d'eau artificiel (loisirs)							

Commentaire :



Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux



TAIZE-AIZIE

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Patrimoine							
☼ Moulin de Folleprise							
Protection des biens et des personnes							
■ cultures							
■ zones urbanisées							
Usage agricole							
★ abreuvoir dégradant							

Commentaire :

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

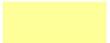
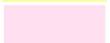
VOULEME							
Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Franchissement du cours d'eau							
 gué							
 passerelle							
 Pont							
Infrastructure et réseaux							
 pylone							
Patrimoine							
 Barrage de Mérane							
 brèche sur bief de moulin							
 moulin							
 Moulin de la Chambe							
 Moulin de l'Etourneau							
 Moulin de Roche sous Nieuil							
 Moulin du Roc							
 source aménagée							
Protection des biens et des personnes							
 protection de berge : génie civil							
 cultures							
 zones urbanisées							
 talus							

Tableau d'aide à la hiérarchisation des enjeux

VOULEME

Type d'enjeu	Hiérarchisation			Objectif visé			
	Faible	Moyen	Fort	Amélioration	Maintien	Protection	Abandon
Usage agricole							
 abreuvoir aménagé							
 abreuvoir dégradant							
 mare							
 station de pompage collective pour irrigation							
Usage loisir							
 étang							
 aire de loisir							
 cabanon et abri							
 canoë kayak							
 ponton							
 signalétique - information							

Commentaire :